

DEVENIR NORMALIEN-NE FONCTIONNAIRE-STAGIAIRE



Le département Sciences du sport et éducation physique recrute des élèves sur le concours d'entrée en première année. Ils acquièrent alors le statut de normalien fonctionnaire-stagiaire et suivent une scolarité de 4 ans. En tant qu'élèves fonctionnaires stagiaires, ils perçoivent un traitement mensuel d'environ 1 500 euros bruts.

Les normalien-ne-s fonctionnaires stagiaires sont automatiquement intégrés à la préparation à l'Agrégation. En outre, ils peuvent bénéficier de contrats doctoraux spécifiques aux normaliens (CDSN). Elles sont attribuées pour 3 ans (durée d'une thèse) par l'ENS Rennes et sont réservées aux ancien-ne-s fonctionnaires stagiaires des Écoles normales supérieures.

Pour plus d'informations, [retrouvez, par année, les demandes et les attributions de CDSN](#), ainsi que le champ scientifique dans lequel s'inscrit le projet.

Les normalien-ne-s peuvent également postuler aux autres bourses doctorales allouées par une Région ou par le Ministère.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission porte sur les contenus de formation « fondamentaux » dispensés en L1 et L2 STAPS. Pour chaque épreuve, des connaissances actualisées sur des aspects conceptuels (i.e., définition précise et référencée des termes), théoriques (i.e., connaissance des principaux modèles théoriques utilisés) empiriques ou expérimentaux sont requises.

Les pré-inscriptions aux concours d'entrée pour les différents départements de l'École normale supérieure de Rennes doivent obligatoirement se faire par Internet.

[Tout savoir sur le concours 2SEP](#)

Mise à jour le 13 mai 2020

CONTACTS

Pour plus de renseignements sur les épreuves du concours ou les modalités d'inscriptions, **[contactez les élèves du département.](#)**